

A.V.Y.R. 22

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 €uros
Siège social : rue de la Ferrère – 22120 YFFINIAC
RCS SAINT BRIEUC 807 697 974

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MAI 2025

*L'an deux mille vingt-Cinq,
Le Vingt-Deux Mai,*

Les actionnaires de la société A.V.Y.R. 22, Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 €uros se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation verbale de la Présidence, toutes les actionnaires étant d'accord sur ce mode de convocation et présentes à l'Assemblée.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent LEBLAY, représentant de la société AVL CONCEPT, Présidente de la Société AVL 3, elle-même Présidente de la Société AVL 2, Présidente de la Société.

LE CABINET BLV ASSOCIES PACE, Commissaire aux comptes de la société, convoqué est présent.

La Présidente de séance rappelle ainsi que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,*
- *Quitus au commissaire aux comptes,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2024,
- le rapport de gestion,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par la Présidence.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la base de son rapport de gestion et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne au commissaire aux comptes titulaire un quitus entier et sans réserve de l'exécution de sa mission au titre de l'exercice social clos le 31 Décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 536 172 €uros de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	<i>536 172 €uros</i>
--------------------------------------	-----------------------------

- A titre de distribution de dividendes en totalité, et par prélèvement supplémentaire sur le poste « Autres réserves » à hauteur de	273 828 €uros
De sorte à former un dividende global de	810 000 €uros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 734 251 €uros.

Les dividendes perçus par les associées personnes morales ne bénéficient pas de l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31.12.2023	1 000 000 €	//
31.12.2022	800 000 €	//
31.12.2021	0 €	//

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre la Présidence et ou les associés, et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

--

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Vincent LEBLAY
Repr. les Sociétés AVL2 et AVL 3

Vincent LEBLAY

✓ Certified by  yousign

Monsieur Antoine GOLTZ
Repr. la Société GOLTZELMAN

Antoine Goltz

✓ Certified by  yousign

Le présent acte juridique constitue un acte sous seing privé électronique tel que défini par l'article 1366 du Code civil. Les signataires reconnaissent que les présentes ont été (i) conclues sous forme d'écrit électronique au sens de l'article 1366 du code civil et (ii) signées par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de chaque signature avec les présentes conformément aux dispositions de l'article 1367 du code civil, et répondant aux exigences relatives à une signature électronique avancée au sens de l'article 26 du règlement n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE (ci-après la « Signature Électronique ») : Les signataires reconnaissent expressément que les présentes ont la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du code civil et qu'elles pourront leur être valablement opposées ; Les signataires s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments des présentes sur le fondement de leur nature électronique ou

des données d'horodatage des présentes ; Les signataires acceptent la production, à titre de preuve, de tous les éléments d'identification utilisés pour les besoins de la Signature Électronique, du certificat de signature électronique attaché aux présentes ainsi que des modalités techniques de réalisation de la Signature Électronique ; Les signataires reconnaissent que les présentes constituent un original dans leur version électronique sous format Portable Document Format (PDF) et renoncent expressément au bénéfice des dispositions de l'article 1375 du Code civil. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, signé électroniquement par le biais du service www.yousign.com, puis adressé ensuite par courriel sous forme de fichier électronique au format "Portable Document Format (PDF)" à chacune des Parties, permettant ainsi à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable, et satisfaisant ainsi, conformément à l'article 1375 alinéa 4ème du Code civil, à l'exigence d'une pluralité d'originaux (en l'occurrence, un par Partie) prévue à l'alinéa 1er du même article.

A.V.Y.R. 22

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 €uros

Siège social : rue de la Ferrère – 22120 YFFINIAC

RCS SAINT BRIEUC 807 697 974

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2024

Monsieur Vincent LEBLAY

Repr.

les Sociétés AVL 3 et AVL2

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	18 606	18 606		833	833	100.00
	Fonds commercial (1)	109 000		109 000	109 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	300	300				
	Autres immobilisations corporelles	134 985	99 015	35 970	50 603	14 633	28.92
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	15		15	15		
	Total II	262 906	117 921	144 985	160 451	15 466	9.64
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	8 131 906		8 131 906	10 784 169	2 652 263	24.59
	Autres créances	2 239 324		2 239 324	2 611 508	372 185	14.25
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	415 310		415 310	396 922	18 388	4.63
	Charges constatées d'avance (3)	27 385		27 385	25 737	1 648	6.40
	Total III	10 813 925		10 813 925	13 818 336	3 004 411	21.74
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 076 831	117 921	10 958 910	13 978 787	3 019 877	21.60

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	20 000	20 000		
	Réserves				
	Réserve légale	2 000	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	986 079	1 141 670	155 591	13.63
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	536 172	844 409	308 237	36.50
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 544 251	2 008 079	463 828	23.10
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	2 000	2 076	76	3.67
	Emprunts et dettes financières diverses		21 897	21 897	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 122 212	7 789 713	1 667 500	21.41
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 443 285	1 578 132	134 847	8.54
	Dettes fiscales et sociales	1 768 742	2 309 202	540 460	23.40
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	22 370	6 947	15 424	222.02
	Produits constatés d'avance (1)	56 049	262 741	206 692	78.67
	Total IV	9 414 659	11 970 708	2 556 049	21.35
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		10 958 910	13 978 787	3 019 877	21.60

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 9 414 659 11 968 797

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	12 143 189		12 143 189	15 141 264		2 998 074	19.80
Chiffre d'affaires NET	12 143 189		12 143 189	15 141 264		2 998 074	19.80
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 297	6 516		4 219	64.76
Autres produits			0	3		2	88.49
Total des Produits d'exploitation (I)			12 145 486	15 147 782		3 002 296	19.82
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 533	7 056		1 522	21.58
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			10 697 075	13 056 260		2 359 185	18.07
Impôts, taxes et versements assimilés			14 070	19 346		5 276	27.27
Salaires et traitements			485 044	618 009		132 965	21.52
Charges sociales			279 266	349 004		69 738	19.98
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 466	17 994		2 528	14.05
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	14		13	90.01
Total des Charges d'exploitation (II)			11 496 455	14 067 684		2 571 228	18.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			649 031	1 080 099		431 068	39.91
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	47 784	25 077	22 707	90.55
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 063	12 537	2 526	20.15
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	62 847	37 614	25 234	67.09
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 768	8 000	1 232	15.40
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 768	8 000	1 232	15.40
2. Résultat financier (V-VI)	56 079	29 613	26 465	89.37
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	705 110	1 109 712	404 603	36.46
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 614	983	4 630	470.91
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 614	983	4 630	470.91
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 614	983	4 630	470.91
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	163 324	264 320	100 996	38.21
Total des produits (I+III+V+VII)	12 208 334	15 185 396	2 977 062	19.60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 672 162	14 340 987	2 668 825	18.61
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	536 172	844 409	308 237	36.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

47 784 25 076

GEIREC NANTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits suivants :

- La capacité en fonds de roulement, résultant de l'addition du résultat net et des amortissements s'élève à 551 638 €.
- L'effectif moyen de l'exercice est de 11 personnes.
- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 143 189 € contre 15 141 264 € en N-1.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons aucun élément postérieur à la clôture de l'exercice et pouvant avoir une incidence sur le résultat à vous signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et suivants, relatifs au plan comptable général modifié applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations générales complémentaires

Méthode de l'avancement:

Le résultat et le chiffre d'affaires sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. La méthode de l'avancement, consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des chantiers. Par conséquent, l'avancement est calculé par rapport à la marge prévisionnelle de chaque chantier.

Comme l'exercice précédent, les coûts techniques (salariés et quote-part des frais généraux) avant démarrage et durant les travaux, sont intégrés au prix de revient de chaque chantier de la manière suivante:

- coûts techniques avant démarrage: ils sont retenus à hauteur de 7.50% du prix de vente HT pour les maisons en-cours et à 5.00% pour les maisons non démarrées.
- coûts techniques après démarrage: ils sont retenus à hauteur de 7.00% du prix de vente HT. Ces frais sont pris en compte dans l'avancement au fur et à mesure des coûts artisans.

Intégration Fiscale :

Depuis le 1er janvier 2023, la société A.V.Y.R 22 . fait partie du groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère la SAS AVL 3. Les gains ou charges d'Impôt sur les Sociétés sont répartis entre les sociétés conformément à la convention d'intégration fiscale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	127 606		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	300		
Installations générales agencements aménagements divers	99 236		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 749		
TOTAL	135 285		
Prêts, autres immobilisations financières	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	262 906		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			127 606	127 606
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			300	300
Installations générales agencements aménagements divers			99 236	99 236
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			35 749	35 749
TOTAL			135 285	135 285
Prêts, autres immobilisations financières			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			262 906	262 906

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	17 773	833		18 606
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		300			300
Installations générales agencements aménagements divers		56 818	10 364		67 182
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		27 564	4 270		31 833
TOTAL		84 682	14 633		99 315
TOTAL GENERAL		102 456	15 466		117 921
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	833			
Instal.générales agenc.aménag.divers		10 364			
Matériel de bureau informatique mobilier		4 270			
TOTAL		14 633			
TOTAL GENERAL		15 466			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15	15	
Autres créances clients	8 131 906	8 131 906	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 249 562	1 249 562	
Divers état et autres collectivités publiques	1 869	1 869	
Groupe et associés	899 237	899 237	
Débiteurs divers	88 656	88 656	
Charges constatées d'avance	27 385	27 385	
TOTAL	10 398 630	10 398 630	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 000	2 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 443 285	1 443 285		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 917	89 917		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 669 772	1 669 772		
Autres impôts taxes et assimilés	9 053	9 053		
Autres dettes	22 370	22 370		
Produits constatés d'avance	56 049	56 049		
TOTAL	3 292 447	3 292 447		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	200			200

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
AGENCE IFFINIAC 2014 (LAMB)	74 000			74 000	
AGENCE DINAN 2014	35 000			35 000	
Total	109 000			109 000	

Conformément à l'article 214-3 du Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le Règlement 2014-03 de l'ANC relatif au Plan comptable général, le fond commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée.

Les tests de dépréciation mis en oeuvre à la clôture de l'exercice n'ont pas identifié une valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable du fonds commercial.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	15 724	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 056 100
Autres créances	12 303
Total	8 068 403

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 703
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	723 220
Autres dettes	20 628
Total	745 551

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	27 385
Total	27 385
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	56 049
Total	56 049

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		47 784
Dont entreprises liées		47 784

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

La société a été créée en 2014, la moyenne d'âge des salariés présents au 31 décembre 2024 s'élève à 45 ans et l'ancienneté moyenne des salariés dans la société est entre 6 et 7 ans. Par conséquent, les engagements en matière de pensions et retraites au 31 décembre 2024 sont non significatifs.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

**SAS A.V.Y.R 22
22120 YFFINIAC
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**



Grégory BESNARD
Pierre-Yves COLLET
Xavier LEBRETON
Emmanuel LORANT

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

SAS A.V.Y.R 22
RUE DE LA FERRERE
22120 YFFINIAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos au 31/12/2024

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AVYR22 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Sociétés d'Expertise Comptable inscrites au Tableau de l'Ordre de la Région Bretagne
Commissaires aux Comptes membres de la Compagnie Régionale de Rennes

PACÉ

14 Boulevard Dumaine de la Josserie - 35741 Pacé Cedex 01
Tél. 02 99 60 15 03 - E-mail : experts@blvassociés.com
SARL au Capital de 225 000 € - Siret 487 752 248 00012 - APE 6920Z

RENNES

1 Quai Lamennais - BP 50219 - 35102 Rennes Cedex 03
Tél. 02 99 35 14 14 - E-mail : experts@blvassociés.com
SARL au Capital de 55 000 € - Siret 352 319 149 00030 - APE 6920Z

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Factures à établir :

Les factures à établir dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 8.056.100 € sont évaluées selon les règles décrites dans la note « méthode de l'avancement » de l'annexe.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 31 décembre 2024, en matière de rattachement du chiffre d'affaires et de la marge à l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PACE, le 30 avril 2025

Pour BLV ASSOCIES PACE
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'ELR', with a horizontal line drawn underneath.

Emmanuel LORANT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	18 606	18 606		833	833 100.00
	Fonds commercial (1)	109 000		109 000	109 000	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	300	300			
	Autres immobilisations corporelles	134 985	99 015	35 970	50 603	14 633 28.92
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	15		15	15	
	Total II	262 906	117 921	144 985	160 451	15 466 9.64
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	8 131 906		8 131 906	10 784 169	2 652 263 24.59
	Autres créances	2 239 324		2 239 324	2 611 508	372 185 14.25
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	415 310		415 310	396 922	18 388 4.63
	Charges constatées d'avance (3)	27 385		27 385	25 737	1 648 6.40
	Total III	10 813 925		10 813 925	13 818 336	3 004 411 21.74
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		11 076 831	117 921	10 958 910	13 978 787	3 019 877 21.60

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

15

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

GEIREC NANTES

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000)	20 000	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 000	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	986 079	1 141 670	155 591	13.63
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	536 172	844 409	308 237	36.50
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 544 251	2 008 079	463 828	23.10
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	2 000	2 076	76	3.67
	Emprunts et dettes financières diverses		21 897	21 897	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 122 212	7 789 713	1 667 500	21.41
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 443 285	1 578 132	134 847	8.54
	Dettes fiscales et sociales	1 768 742	2 309 202	540 460	23.40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	22 370	6 947	15 424	222.02
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	56 049	262 741	206 692	78.67
	Total IV	9 414 659	11 970 708	2 556 049	21.35
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	10 958 910	13 978 787	3 019 877	21.60

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

9 414 659 11 968 797

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	12 143 189		12 143 189	15 141 264	2 998 074	19.80
Chiffre d'affaires NET	12 143 189		12 143 189	15 141 264	2 998 074	19.80
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 297	6 516	4 219	64.76
Autres produits			0	3	2	88.49
Total des Produits d'exploitation (I)			12 145 486	15 147 782	3 002 296	19.82
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 533	7 056	1 522	21.58
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			10 697 075	13 056 260	2 359 185	18.07
Impôts, taxes et versements assimilés			14 070	19 346	5 276	27.27
Salaires et traitements			485 044	618 009	132 965	21.52
Charges sociales			279 266	349 004	69 738	19.98
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 466	17 994	2 528	14.05
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1	14	13	90.01
Total des Charges d'exploitation (II)			11 496 455	14 067 684	2 571 228	18.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			649 031	1 080 099	431 068	39.91
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1 Euros %	
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	47 784	25 077	22 707	90.55
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 063	12 537	2 526	20.15
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	62 847	37 614	25 234	67.09
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 768	8 000	1 232	15.40
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 768	8 000	1 232	15.40
2. Résultat financier (V-VI)	56 079	29 613	26 465	89.37
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	705 110	1 109 712	404 603	36.46
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 614	983	4 630	470.91
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 614	983	4 630	470.91
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 614	983	4 630	470.91
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	163 324	264 320	100 996	38.21
Total des produits (I+III+V+VII)	12 208 334	15 185 396	2 977 062	19.60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 672 162	14 340 987	2 668 825	18.61
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	536 172	844 409	308 237	36.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

47 784 25 076

GEIREC NANTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits suivants :

- La capacité en fonds de roulement, résultant de l'addition du résultat net et des amortissements s'élève à 551 638 €.
- L'effectif moyen de l'exercice est de 11 personnes.
- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 143 189 € contre 15 141 264 € en N-1.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons aucun élément postérieur à la clôture de l'exercice et pouvant avoir une incidence sur le résultat à vous signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et suivants, relatifs au plan comptable général modifié applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations générales complémentaires

Méthode de l'avancement:

Le résultat et le chiffre d'affaires sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. La méthode de l'avancement, consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des chantiers. Par conséquent, l'avancement est calculé par rapport à la marge prévisionnelle de chaque chantier.

Comme l'exercice précédent, les coûts techniques (salariés et quote-part des frais généraux) avant démarrage et durant les travaux, sont intégrés au prix de revient de chaque chantier de la manière suivante:

- coûts techniques avant démarrage: ils sont retenus à hauteur de 7.50% du prix de vente HT pour les maisons en-cours et à 5.00% pour les maisons non démarrées.
- coûts techniques après démarrage: ils sont retenus à hauteur de 7.00% du prix de vente HT. Ces frais sont pris en compte dans l'avancement au fur et à mesure des coûts artisans.

Intégration Fiscale :

Depuis le 1er janvier 2023, la société A.V.Y.R 22 . fait partie du groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère la SAS AVL 3. Les gains ou charges d'Impôt sur les Sociétés sont répartis entre les sociétés conformément à la convention d'intégration fiscale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	127 606		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	300		
Installations générales agencements aménagements divers	99 236		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 749		
TOTAL	135 285		
Prêts, autres immobilisations financières	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	262 906		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			127 606	127 606
TOTAL			127 606	127 606
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			300	300
Installations générales agencements aménagements divers			99 236	99 236
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			35 749	35 749
TOTAL			135 285	135 285
Prêts, autres immobilisations financières			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			262 906	262 906

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	17 773	833		18 606
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		300			300
Installations générales agencements aménagements divers		56 818	10 364		67 182
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		27 564	4 270		31 833
TOTAL		84 682	14 633		99 315
TOTAL GENERAL		102 456	15 466		117 921
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	833			
Instal.générales agenc.aménag.divers		10 364			
Matériel de bureau informatique mobilier		4 270			
TOTAL		14 633			
TOTAL GENERAL		15 466			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15	15	
Autres créances clients	8 131 906	8 131 906	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 249 562	1 249 562	
Divers état et autres collectivités publiques	1 869	1 869	
Groupe et associés	899 237	899 237	
Débiteurs divers	88 656	88 656	
Charges constatées d'avance	27 385	27 385	
TOTAL	10 398 630	10 398 630	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 000	2 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 443 285	1 443 285		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 917	89 917		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 669 772	1 669 772		
Autres impôts taxes et assimilés	9 053	9 053		
Autres dettes	22 370	22 370		
Produits constatés d'avance	56 049	56 049		
TOTAL	3 292 447	3 292 447		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	200			200

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
AGENCE IFFINIAC 2014 (LAMB)	74 000			74 000	
AGENCE DINAN 2014	35 000			35 000	
Total	109 000			109 000	

Conformément à l'article 214-3 du Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le Règlement 2014-03 de l'ANC relatif au Plan comptable général, le fond commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée.

Les tests de dépréciation mis en oeuvre à la clôture de l'exercice n'ont pas identifié une valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable du fonds commercial.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	15 724	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 056 100
Autres créances	12 303
Total	8 068 403

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 703
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	723 220
Autres dettes	20 628
Total	745 551

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	27 385
Total	27 385
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	56 049
Total	56 049

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		47 784
Dont entreprises liées		47 784

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

La société a été créée en 2014, la moyenne d'âge des salariés présents au 31 décembre 2024 s'élève à 45 ans et l'ancienneté moyenne des salariés dans la société est entre 6 et 7 ans. Par conséquent, les engagements en matière de pensions et retraites au 31 décembre 2024 sont non significatifs.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.